

REGISTRE DES PROCES VERBAUX

DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PORTES DE PUISAYE FORTERRE

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 14 SEPTEMBRE 2016

L'an deux mil seize, le quatorze septembre à 20h00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Portes de Puisaye Forterre s'est réuni en session ordinaire à la Salle des Fêtes de Sainpuits sous la présidence de Madame Pascale de MAURAIGE.

Secrétaire de séance : Fabrice GALLON

Etaient présents :

ARQUIAN : Titulaires : Pascale de MAURAIGE, Alain GAUBIER

BITRY : Titulaire: Jean Claude FOURNIER. Suppléant absent : Hervé SENERY

BOUHY : Titulaires : Jean-Michel BILLEBAULT. Excusé : Jean Louis CHAMPAGNAT

DAMPIERRE SOUS BOUHY : Titulaires : Brigitte DEKKER, Franck SALLIN

ETAIS LA SAUVIN : Titulaires : Lionel COLAS. Excusé : Claude MACCHIA

FONTENOY : Titulaire : Michel GARRAUD. Suppléant excusé : Régis DOIN

LAINSECO : Titulaires : Nadia CHOUBARD, Lucette MARCEAU

LEVIS : Titulaire : Etienne RAMEAU. Suppléante excusée : Marie-Cécile MEUNIER

MOUTIERS : Titulaire : Claude MILLOT. Suppléant : Raymond JUILLET

SAINPUITS : Titulaires : Xavier PARENT, Fabrice GALLON

SAINT AMAND EN PUISAYE : Titulaires : Pascale GROSJEAN. Excusé : Joël GUEMIN (pouvoir à Pascale GROSJEAN)

STE-COLOMBE/LOING : Titulaire : Chantal VINARDY. Suppléant : Serge BROUSSEAU

ST SAUVEUR EN PUISAYE : Titulaires : Dominique VERIEN. Excusé : Claude BESSON

SAINTS EN PUISAYE : Titulaires : Jean MASSE. Excusé : Jean François JURY

SAINT VERAÏN : Titulaires : Jean Luc CHEVALIER, Marc QUIEFFIN

SOUGERES EN PUISAYE : Titulaires : Jack CHEVAU, Guy PRIEUR

THURY : Titulaires : Claude CONTE. Excusé : Hervé VAN DAMME

TREIGNY-PERREUSE : Titulaires : Dominique MORISSET. Excusé : Paulo da SILVA MOREIRA

Date de la convocation : 06/092016

Nombre de membres en exercice : 31

Nombre de présents : 24

Nombre de votants : 25

QUESTIONS PORTEES A L'ORDRE DU JOUR LORS DE LA CONVOCATION

- 1/ **Approbation du procès-verbal du 30 août 2016**
- 2/ **Restitution de la compétence Assainissement Non Collectif aux communes dans le cadre du processus de fusion**
- 3/ **Prolongation temporaire du contrat avec Segilog pour le logiciel de comptabilité**
- 4/ **Affectation de la Dotation Cantonale d'Equipement**
- 5/ **Délibération sur le rachat des parts de la Société d'Economie Mixte (SEM) Yonne Equipements**
- 6/ **Questions diverses**

La Présidente remercie la municipalité de Sainpuits d'accueillir le Conseil communautaire dans cette salle très joliment décorée. Elle précise que cette date de réunion bouscule l'agenda habituel des réunions en raison d'une demande de délibération dans le cadre de la fusion qui devait intervenir avant le 15 septembre 2016. Elle propose de maintenir dans les agendas deux prochaines dates : Mardi 27 septembre et Mardi 18 octobre. Un courrier sera adressé dès que possible pour confirmer ou infirmer la tenue de ces réunions.

APPROBATION DE LA SÉANCE PRECEDENTE

Le procès-verbal de la séance précédente du 30 août à Fontenoy est approuvé à l'unanimité.

N°2016/09/01 – RESTITUTION DE LA COMPETENCE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (ANC) AUX COMMUNES DANS LE CADRE DU PROCESSUS DE FUSION

La Présidente rappelle au Conseil communautaire l'historique de la mise en œuvre de cette compétence. En 2013, maintien de la compétence sur les 6 communes nivernaises qui avaient confié la compétence à la Communauté de communes Puisaye Nivernaise. La nouvelle Communauté de communes Portes de Puisaye Forterre a maintenu la compétence sans l'étendre aux communes icaunaises.

En 2014, restitution de la compétence ANC aux communes nivernaises qui adhèrent directement à la Fédération des eaux pour déléguer la compétence ANC.

En 2015 : à l'occasion du contrat global « Loing amont », la Communauté de communes Portes de Puisaye Forterre approuve le contrat proposé, anticipe la prise de compétence « Gemapi » pour permettre la mise en œuvre du contrat et dans le même temps prend, à la demande de la Fédération, la compétence ANC pour la déléguer à la Fédération des eaux.

Il semble qu'à ce jour, dans les faits, la situation n'a pas été régularisée car ce sont les communes qui en 2015 ont reçu l'appel à cotisation de la part de la régie SPANC de la Fédération des eaux.

Au regard du processus de fusion, il apparaît que les autres Communautés de communes avec lesquelles Portes de Puisaye Forterre fusionnera au 1^{er} janvier 2017 n'ont pas encore acquis cette compétence. Celle-ci n'étant pas obligatoire avant le 1^{er} janvier 2020, il est proposé à l'assemblée de transférer dans l'attente cette compétence aux communes.

Vu la délibération prise en date du 27 novembre 2014 acceptant le transfert de la compétence ANC des communes vers la Communauté de communes et déléguant la gestion de la compétence à la Fédération des Eaux de Puisaye Forterre,

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 dite loi NOTRe prévoyant le transfert obligatoire des compétences « eau » et « assainissement » vers les Communautés de communes à compter du 1^{er} janvier 2020,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

1) DECIDE de transférer la compétence Assainissement Non Collectif aux communes,

2) AUTORISE la Présidente à signer les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

POUR : 20 voix
CONTRE : 1 voix
ABSTENTIONS : 4 voix

N°2016/09/02 – PROLONGATION TEMPORAIRE DU CONTRAT AVEC SEGILOG POUR LE LOGICIEL DE COMPTABILITÉ

Considérant la délibération du 28 mai 2013 autorisant le Président a signé le contrat d'acquisition du logiciel Segilog et sa prestation de services,

Considérant le contrat conclu pour une durée de 3 ans à compter de sa prise d'effet, soit le 15 septembre 2013,

Considérant le regroupement des intercommunalités au 1^{er} janvier 2017,

Il est proposé au Conseil communautaire de prolonger temporairement le contrat Segilog de 6 mois à savoir du 15/09/2016 au 14/03/2017. En effet, quel que soit le logiciel retenu par la nouvelle intercommunalité, il y aura lieu d'établir les comptes administratifs de l'ancienne collectivité en début d'année avec son logiciel d'origine.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

1) ACCEPTE de prolonger le contrat Segilog de 6 mois soit jusqu'au 14 mars 2017, dans les conditions financières suivantes :

- Cession du droit d'utilisation : 1647 euros HT
- Maintenance : 183 euros HT

2) AUTORISE la Présidente à signer les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

N°2016/09/03 – AFFECTATION DE LA DOTATION CANTONALE D'EQUIPEMENT

Comme chaque année, le Conseil communautaire doit se prononcer sur l'affectation de la Dotation Cantonale d'Équipement de la Nièvre.

Considérant le programme de travaux de voirie qui sera conduit en 2016 par la Communauté de Communes Portes de Puisaye Forterre sur les communes nivernaises d'Arquian, Bitry, Bouhy, Dampierre sous Bouhy, Saint-Vérain et Saint Amand en Puisaye, pour un montant total de travaux de 242 000 € TTC,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

1) DECIDE d'affecter la dotation cantonale d'équipement 2016 du Conseil Départemental de la Nièvre au programme de travaux de voirie 2016 qui sera engagé sur les communes nivernaises susmentionnées, pour un montant de 60 038 €.

2) AUTORISE la Présidente à solliciter les subventions auprès du Conseil Départemental de la Nièvre,

3) VALIDE le plan de financement ci-dessous :

Voirie	
Autofinancement	141 628.66 € HT
DCE (29.77 %)	60 038 € HT
Montant des travaux HT	201 666.66 € HT
Montant de la TVA	40 333.34 €
Montant du Projet	242 000 € TTC

4) AUTORISE la Présidente à signer les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

N°2016/09/04 – RACHAT DES ACTIONS DE LA SAEML « YONNE ÉQUIPEMENT » AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'YONNE

La Présidente rappelle le contexte et fait état de la proposition de la délibération sur laquelle l'ensemble des Communautés de communes de l'Yonne se sont entendues (ce projet de délibération est distribué à tous les conseillers communautaires). Il est précisé que la délibération a pour objectif de ramener la valeur des parts à son juste prix : 15.30 euros. Cette délibération ne vaut pas engagement d'achat et n'évoque pas le nombre de parts éventuel à acquérir. Elle donne cependant l'autorisation à la Présidente de négocier.

Vu la loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la Communauté de communes Portes de Puisaye Forterre,

Vu l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) pour la cession des actions de la SEM Yonne équipement lancé par le Conseil départemental de l'Yonne,

Il est exposé ce qui suit :

En 1995, le Conseil Général de l'Yonne a décidé de créer une Société d'Economie Mixte (SEM) dénommée « Yonne équipement » pour répondre aux besoins d'immobilier d'entreprise, constatant une carence d'intervention de la part d'investisseurs spécialisés.

Le capital social actuel est fixé à 3 434 253,30 euros. Il est divisé en 224 461 actions d'une valeur nominale de 15,30 euros chacune de même catégorie, étant précisé que chaque action donne droit à une part égale de la propriété de l'actif social, dans le partage des bénéfices s'il y a lieu et dans le boni de liquidation à une part proportionnelle de la quotité du capital social qu'elle représente.

A ce jour, le Département de l'Yonne possède 117 294 actions de la SEM « Yonne Equipement », représentant 52,26 % du capital de celle-ci. 21,91% du capital est détenu pour l'essentiel par des collectivités (EPCI, communes). Le reste du capital (25,83 %) est détenu par des opérateurs tels que la Caisse des dépôts et Consignations, des chambres consulaires et des opérateurs privés.

La loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe) prévoit la suppression de la clause générale de compétence pour les départements et les régions au 31 décembre 2016. Une nouvelle répartition des compétences entre les différentes collectivités territoriales apparaît donc.

En matière de développement économique, le rôle de la région et celui des intercommunalités s'affirme tandis que le département voit ses compétences se recentrer sur les thématiques de solidarité.

L'article 133-VII de la loi NOTRe dispose que « *Le département actionnaire d'une société d'économie mixte locale ou d'une société publique locale d'aménagement dont l'objet social s'inscrit dans le cadre d'une compétence que la loi attribue à un autre niveau de collectivité territoriale ou à un groupement de collectivités territoriales peut continuer à participer au capital de cette société à condition qu'il cède, dans l'année qui suit l'entrée en vigueur de la présente loi, à la collectivité territoriale ou au groupement de collectivités territoriales bénéficiaire de cette compétence, plus des deux tiers des actions qu'il détenait antérieurement* ».

Du fait de son objet social, consacré au suivi de projets concourant au développement économique du Département, la SEM « Yonne Equipement » entre dans le champ des structures visées par l'article 133-VII de la loi NOTRe.

En application de l'article 133-VII de la loi NOTRe, le Département a vocation à céder, avant le 31 décembre 2016, plus des deux tiers des actions qu'il détient, c'est-à-dire au moins 78 197 actions.

Par courrier en date du 28 juillet 2016, le Conseil départemental a informé les intercommunalités de l'Yonne de son souhait de céder 78 197 actions conformément à l'article 133V-VII de la loi NOTRe.

Dans cette perspective, le Département a mis en œuvre un processus de consultation des acquéreurs potentiels de ces 78 197 actions, sous la forme d'un appel à manifestations d'intérêt.

Dans ce contexte, plusieurs intercommunalités, dont la Communauté de communes Portes de Puisaye Forterre, souhaitent racheter tout ou partie des actions qui seront cédées par le Conseil départemental de l'Yonne au prix nominal de 15,30 euros l'action.

Aussi, sera-t-il proposé au Conseil communautaire :

- D'autoriser la Présidente à entamer les discussions avec le Conseil Départemental et les EPCI de l'Yonne engagés dans la même démarche,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

1) AUTORISE la Présidente à entamer les discussions avec le Conseil Départemental et les EPCI de l'Yonne engagés dans la même démarche,

2) AUTORISE la Présidente à signer les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

POUR : 17 voix
CONTRE : 2 voix
ABSTENTIONS : 6 abstentions

Madame Dominique VERIEN se questionne sur les possibilités de se retirer de la SEM à tout moment. Monsieur Xavier PARENT se questionne sur la pertinence pour le territoire de Puisaye Forterre d'un tel outil dont la gouvernance risque d'échapper au territoire et évoque le principe d'un outil plus local à imaginer sur le périmètre de la prochaine collectivité.

QUESTIONS DIVERSES

- Restitution publique d'un Plan de gestion bocager

La Présidente informe le Conseil communautaire de la date prévue pour la restitution du plan de gestion bocager : le vendredi 23 septembre 2016 à Moutiers-en-Puisaye. Monsieur Claude MILLOT s'étonne de ne pas en être informé. Il est indiqué que cette opération rentre dans le programme d'animation TEPOS voté par le Conseil communautaire il y a plusieurs mois. La salle a été réservée en lien avec la mairie. L'affiche de la journée est distribuée à chaque conseiller présent.

- Journée d'étude filière bois énergie locale

La Présidente indique par ailleurs que ce programme TEPOS prévoit également une journée d'étude dont la date a été fixée au vendredi 21 octobre 2016. Il est demandé à chaque conseiller de s'inscrire auprès de Karen MILIN. Cette journée a lieu dans l'Orne. Il s'agit d'aller à la rencontre d'une Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) qui s'est créée autour d'une filière locale bois énergie.

- Voirie

Monsieur Jack CHEVAU indique que l'entreprise pour les travaux de voirie n'est pas encore arrivée à Sougères-en-Puisaye. Monsieur Régis DOIN, responsable de secteur, fait état du dernier planning concernant l'exécution des travaux de voirie. Il est rappelé que la date limite d'exécution des travaux est le 30 septembre 2016, délai contractuel établi par rapport à la date de délivrance du bon de commande. Il est conseillé de se rapprocher à tout moment du responsable de secteur pour ce type de question.

- Parc éolien

Monsieur Jean-Michel BILLEBAULT fait état de l'avancement des travaux du Parc éolien de Dampierre-sous-Bouhy.

- Fusion des intercommunalités

Monsieur Fabrice GALLON demande l'état d'avancement de la procédure de fusion des intercommunalités : candidats, gouvernance et compétences. La Présidente indique que le mois d'octobre sera l'objet pour le Copil d'aborder l'aspect finances et fiscalité et donc d'arrêter des choix plus précis en matière de compétences. Un point sera fait lors du prochain Conseil communautaire.

- Monsieur Franck SALIN distribue un track sur la prochaine fête de Dampierre-sous-Bouhy : la Saint-Firmin, le 25 septembre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30 et se termine par le pot de l'amitié offert par la commune de Sainpuits.

Récapitulatif des délibérations prises :

N°2016/09/01 – RESTITUTION DE LA COMPETENCE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (ANC) AUX COMMUNES DANS LE CADRE DU PROCESSUS DE FUSION

N°2016/09/02 – PROLONGATION TEMPORAIRE DU CONTRAT AVEC SEGILOG POUR LE LOGICIEL DE COMPTABILITÉ

N°2016/09/03 – AFFECTATION DE LA DOTATION CANTONALE D'EQUIPEMENT

N°2016 N°2016/09/04 – RACHAT DES ACTIONS DE LA SAEML « YONNE EQUIPEMENT » AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'YONNE

Le secrétaire de séance

(Ne signent que les titulaires OU suppléants remplaçants un titulaire)

Délégués titulaires	Signature	Délégués suppléants	Signature
De MAURAIGE Pascale			
GAUBIER Alain			
FOURNIER Jean-Claude			
BILLEBAULT J-Michel			
CHAMPAGNAT Jean-Louis	Excusé		
DEKKER Brigitte			
SALLIN Franck			
MACCHIA Claude	Excusé		
COLAS Lionel	Excusé		
GARRAUD Michel			
CHOUARD Nadia			
MARCEAU Lucette			
RAMEAU Etienne			
MILLOT Claude			
PARENT Xavier			
GALLON Fabrice			
GUEMIN Joël			
GROSJEAN Pascale			
VINARDY Chantal			
VERIEN Dominique			
BESSON Claude	Excusé		
MASSE Jean			
JURY Jean-François	Excusé		
CHEVALIER Jean-Luc			

QUIEFFIN Marc			
CHEVAU Jack			
PRIEUR Guy			
CONTE Claude			
VAN DAMME Hervé	Excusé		
DA SILVA MOREIRA P.	Excusé		
MORISSET Dominique			